

APPEL À CANDIDATURE INTERNE / EXTERNE

La Ville de Bressuire recrute : **RESPONSABLE DU SERVICE HYGIENE ET PROPRETE DES LOCAUX** Poste à pourvoir au 1^{er} décembre 2026

Définition du poste :

Rattaché au Service Scolaire, le ou la responsable du Service Hygiène et Propreté des Locaux (HPL) organise, coordonne et contrôle les activités d'hygiène et de propreté des locaux. Il ou elle assure l'encadrement de 32 agents, garantit la continuité du service et veille à l'application des procédures, en lien étroit avec les services partenaires et les communes déléguées.

Principales missions :

- Manager 32 agents d'entretien répartis sur les bâtiments municipaux (planning, absences, congés...)
- Réaliser les entretiens professionnels d'évaluations
- Gérer les remplacements en binôme avec l'agent administratif partagé entre les services HPL et Scolaire
- Participer au suivi du marché public relatif à l'achat des produits et fournitures
- Gérer le budget du service
- Contribuer à l'amélioration continue de l'organisation, des méthodes et de la qualité du service rendu

Profil et conditions d'exercice :

- Avoir de l'expérience en management est indispensable et exigé
- Avoir le sens des relations humaines et du travail en équipe
- Avoir des capacités d'anticipation et de prise d'initiative
- Avoir des connaissances de l'environnement des collectivités territoriales et de leur organisation
- Avoir des qualités rédactionnelles
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels bureautiques MS OFFICE
- Permis B exigé

Lieu d'exercice et horaires :

- Travail situé au sein du Service scolaire de la Mairie de Bressuire
- Déplacements quotidiens sur les sites de Bressuire et des communes déléguées
- Plage de travail : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, décalages éventuels en fonction des agents et des besoins en dehors de ces horaires de travail.

Modalités générales :

- Emploi permanent statutaire, cadre C ou B. Poste à temps complet à pourvoir par mutation pour les fonctionnaires. Possibilité de recrutement de manière contractuelle, le cas échéant.
- Rémunération statutaire basée sur la grille de salaire de la Fonction Publique Territoriale, avec régime indemnitaire.

ENVOYER CV ET LETTRE DE MOTIVATION **AVANT LE 31 OCTOBRE 2026** A :

Madame le Maire de Bressuire
Mairie de Bressuire - Service des ressources humaines
4, Place de l'Hôtel de Ville - CS 20080
79 302 BRESSUIRE Cedex
Tel : 05 49 80 49 84 | Mail : service.rh@ville-bressuire.fr